Lotissement du « Herrenfeld »

RESEAU D’EAU POTABLE

DESCRIPTIF

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Réf. projet : ………….. | |  | | | | |
| DATE | INDICE | LIBELLE MODIFICATION | Conçu par | Mis en page par | | Vérifié par |
| 20/04/12 | A | Edition de base |  |  | |  |
|  |  |  |  |  |  | |
|  |  |  |  |  | |  |
|  |  |  |  |  | |  |
|  |  |  |  |  | |  |
|  |  |  |  |  | |  |

# GENERALITES ET DESCRIPTION DES OUVRAGES

## OBJET

Le présent devis descriptif s'applique à la réalisation des travaux d’EAU du lotissement du « Herrenfeld », implanté sur la Commune de Breistroff la grande dans le département de la MOSELLE.

La SOCIETE EUROPEAN HOMES France sera désignée dans ce qui suit par la "Société".

## NOMENCLATURE DES TRAVAUX

L'entreprise comprend :

- Les études d’exécution

- L'exécution des fouilles y compris tous étaiements, blindages ou épuisements qu'elles qu'en soient l'importance et la nature pour la mise en place des canalisations et des ouvrages font partie du lot tranchée tous réseaux.

- La fourniture et la pose des canalisations Ø 100, Fonte Natural avec pièces fonte pour le réseau, et Ø 19/25 à Ø 40/50 polyéthylène pour les branchements.

- Pièces de fontainerie, robinet vanne, purge, vidange ainsi que les raccordements aux réseaux existants.

- L'exécution des branchements individuels entre la conduite principale et le dispositif de comptage (citerneau monobloc) situé 1 m derrière la limite de propriété.

- Le remblaiement partiel des fouilles y compris sable ou terre d'enrobage et remise en état des lieux.

- Les sujétions de franchissement des réseaux.

- Le transport aux lieux de dépôts et aux décharges de l'entreprise des matériaux en excédent ou impropres au remblaiement des tranchées ou éventuellement un régalage à proximité des lieux de travaux.

- La mise en service et les essais, la désinfection, le prélèvement et l’analyse.

- Le plan de récolement au 1/200ème rattaché au système de coordonnées Lambert avec triangulation des différents organes

## LIMITE DES PRESTATIONS

En amont

Les réseaux existants route de thionville.

**VEOLIA** réalise le piquage sur l’existant route de Thionville.

En aval

Les branchements particuliers ; y compris les raccordements aux dispositifs de comptage implantés dans le citerneau en limite de propriété plus la liaison compteur jusqu'à la maison y compris raccordements aux extrémités.

Dans le cadre du projet une réserve incendie de 120m3

## DOCUMENTS GRAPHIQUES

* Plan réseau d'eau.
* Plan altimétrie.

## CARACTERISTIQUES DES CANALISATIONS

### Canalisation polyéthylène

Les canalisations en polyéthylène répondront aux spécifications de la norme française NF T 54.063. Spécifications et Méthodes d’essais des tubes polyéthylène haute densité (HD) série 12,5 ou 16 bars.

Les tubes et pièces spéciales ou de robinetterie seront assemblés par manchons à électro-soudables (type FRIALITE ou équivalent) dans les diamètres inférieures ou égaux à 250 mm et par polyfusion dans les diamètres plus importants.

## DESCRIPTION DES OUVRAGES

Les ouvrages à établir comprennent essentiellement :

* Des canalisations Ø 100, en Fonte Natural
* Des canalisations Ø 80, en PEHD
* La fourniture et la pose de vannes, vidanges, bouches à clé, qui seront de type agréé par les Services Techniques du Syndicat Intercommunal.
* Les branchements en PEHD bande bleue 19/25, Ø 31/40 et Ø 40/50 entre la conduite principale et le citerneau monobloc de comptage ou le dispositif de comptage à l’intérieur des garages.
* Les branchements entre le compteur jusqu'à la façade de la maison en polyéthylène haute densité 19/25, Ø 31/40 et Ø 40/50 série 16 bars.
* Le citerneau de comptage agréé par les Services Techniques du Syndicat Intercommunal.
* La confection des plans de récolement comprenant un contre-calque et quatre tirages (échelle 1/200ème) y compris plans de détail et schémas spéciaux.
* La fourniture et pose de vannes, vidanges, ventouses, bouches à clé.
* Le branchement individuel en PEHD bande bleue 19/25 depuis la conduite principale jusqu'au citerneau, y compris le citerneau (abri compteur : regard pour compteur de 20 ou 30 mm (700 x 400 intérieur), complet avec tampon carrossable pré-équipé robinet d’arrêt clapet anti-retour et calorifugeage compris), les pièces de raccord, les pièces spéciales, réducteur de pression et clapet si nécessaire.

# EXECUTION DES TRAVAUX

## PREPARATION DU FOND DE FORME

La tranchée technique faisant l'objet d'un marché séparé, l'entreprise, s'assurera que le fond de la tranchée offre une résistance homogène et y remédiera si cette condition n'est pas remplie par adaptation de la tranchée technique.

En particulier, elle fera araser à 10 cm en contre-bas de la tranchée toutes les maçonneries s'y trouvant, purgera toutes les parties de sol inconsistantes et comblera le vide ainsi créé au moyen de tout venant et procédera aux adaptations éventuelles de la tranchée réalisée en particulier pour la confection des niches.

La tolérance sur le réglage du fond de la tranchée sera de 2 cm en plus ou en moins.

## LIT DE SABLE

Les canalisations circulaires seront posées sur lit de terrain meuble ou de sable de 0,20 m d'épaisseur.

Après pose, la canalisation sera enrobée de 0,20 m de sable.

## FOURNITURE ET POSE DES CANALISATIONS

Elles seront en PVC Pression Ø 160, Ø 90, Ø 63 mm 10 bars pour le réseau et en polyéthylène haute densité PEHD PN 16 bars pour les conduites de branchement de diamètres 40/50 et 19/25 y compris pièces de raccord électro-soudé de type FRIALITE ou équivalent.

L'entreprise comprendra :

* la fourniture et pose des canalisations à fond de fouilles, ainsi que leurs pièces de raccords pression, telles que plaques pleines, tés, coudes, manchons bouts unis, les pièces de raccord à joint mécanique.
* La façon des joints, toutes fournitures nécessaires.
* La mise en place de butées en béton.
* La mise en pression et l'essai des conduites.
* La protection des joints et des canalisations contre la corrosion.

Les prix de fourniture et pose s'appliqueront aux longueurs mesurées suivant l'axe des canalisations sans réduction de longueurs pour raccords.

Ces prix tiennent compte du transport sur place, reprise, fourniture et façon des joints, sujétions pour coupe de tuyaux, essais, lavage et stérilisation des conduites avant mise en service, toutes les sujétions de franchissement de réseaux existants.

Les prix des raccords et pièces spéciales sont assimilés par équivalence métrique dans le prix du mètre linéaire des conduites.

## ROBINETTERIE ET ACCESSOIRES

L'entrepreneur n'aura pas la possibilité de proposer dans sa soumission un matériel de robinetterie de son choix.

Il devra indiquer avec précision, en annexe à sa proposition, le type et la marque des appareils qu'il compte employer.

Dans tous les cas, ces appareils devront être des marques agréées par la compagnie concessionnaire.

a) Robinets vannes

Les robinets vannes seront de type agréé par la compagnie concessionnaire de diamètre

160 mm, 90 mm du type à passage direct et opercule surmonté en élastomère, du type OCA conformes aux normes européennes.

L'entreprise comprendra :

* La fourniture et pose proprement dite de l’appareil, de forme hexagonale pour le réseau et ronde pour les branchements.
* La façon des niches.
* La façon des joints genre PERFLEX y compris leur fourniture, raccords à bride démontable.
* La protection de l'ensemble contre la corrosion.

b) Robinet de prise en charge

Ils seront de type agréé par la Commune.

L’entreprise comprendra la fourniture et la pose de branchement par té à 2 emboitures ; 1 bride et vanne y compris toutes sujétions pour façon des joints et perçage de la canalisation principale.

c) Purges et vidanges

Elles seront de type agréé par la compagnie concessionnaire.

d) Bouches à clé

Elles seront de type agréé par la compagnie concessionnaire série 10 kg.

L'entreprise comprendra :

* La fourniture à pied d'oeuvre de la bouche à clé et du tube allonge.
* La fourniture du tabernacle en fonte.
* La pose de la bouche à clé, du tube allonge PVC, leur calage et toutes sujétions.
* La confection du massif de protection en béton autour de la tête égale à 3 fois le diamètre de la tête.
* La ou les mises à niveau après réalisation définitive de la voirie, mais avant l'exécution du revêtement définitif sera réalisée par l'entreprise de voirie.
* e) Poteau d’incendie

Il sera fourni et posé deux poteaux d’incendie de diamètre 100 mm, type agrée par le Service Départemental de Protection contre l’incendie. L’entreprise comprendra la fourniture, la mise en place, le calage de l’appareil y compris manchette de 0,25 m. La vanne et la tête de bouche à clé, massif du poteau en béton et les esses de réglage ainsi que la conduite d’alimentation Ø 100 mm.

## BRANCHEMENTS

### Branchements individuels

Le branchement individuel depuis la conduite principale jusqu'au compteur placé le citerneau situé hors emprise publique, comprendront :

* La fourniture et pose de robinet d'arrêt avant compteur et après compteur avec purgeur, clapet, et les raccordements aux extrémités.
* Le réducteur de pression éventuel assurant une pression aval de 3 bars.

L'ensemble des dispositifs de branchement devra être conforme aux spécifications de la compagnie concessionnaire.

### Canalisation de branchement

* La fourniture et la pose de colliers type ROC de chez SOVAL ou BAYARD et de robinets de prise en charge de chez LIZAIGNE type 121, percé à décharge et boisseau inversé y compris bouche à clé.
* Tube tabernacle Réf. TTD 50.
* Tête de bouche à clé ronde, bouchon non percé (SFAR n° 6 ou TOTAL 71 de chez PONT A MOUSSON).
* La fourniture et la pose de canalisation de branchement en PEHD 19/25.
* Raccord du PEHD sur le robinet d’arrêt avant compteur.
* Le réducteur de pression éventuel assurant une pression aval de 3 bars.
* La fourniture et la pose du citerneau, comptage de type et dimension agréés par les Services Techniques du Syndicat Intercommunal.
* Les canalisations de branchement individuels après compteur seront réalisés en PEHD, bande bleue diamètre 19/25 mm série 16 bars.
* L’entreprise devra également la fourniture et la pose du robinet d’arrêt, le purgeur après compteur, le réducteur de pression individuel si nécessaire.

## RACCORDEMENT SUR LES CANALISATIONS EXISTANTES

Le raccordement sur les conduites existantes sera réalisé par la compagnie concessionnaire.

Les coupures pour les raccordements aux réseaux existants ne pourront se faire qu'après accord de la compagnie concessionnaire et effectués par la compagnie concessionnaire aux frais de l'entrepreneur.

Les arrêts d'eau devront faire l'objet d'une demande écrite à la compagnie concessionnaire. Les travaux de piquage devront être réalisés par la compagnie concessionnaire aux frais de l'entrepreneur.